

Commune de Féternes

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14

Date de la convocation
11 août 2021

Date d'affichage
20 août 2021

Le dix-huit août deux mille vingt et un, à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Maxime JULLIARD, Maire.

Etaient présents :

M. Julliard Maxime, Maire, Mme Bouvier Bernadette, M. Ducret Bernard, Mme Lacroix Dominique, M. Tournier Cyprien, Adjoint, Mme Mayer Annie, Mme Beetschen Louissette, Mme Bouillet Valérie, M. Preti Jérôme, Mme Lacroix Géraldine, M. Baud Christophe, M. Degardin Kristopher formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

M. Lacroix Didier ayant donné pouvoir à Valérie Bouillet
M. Chappuis Paul ayant donné pouvoir à Maxime Julliard

Absent :

Mme Félisaz Christel

Secrétaire de séance : Bernard Ducret

D2021-049

**TARIF DES SERVICES PERISCOLAIRES
TARIFS MAJORÉS RENTREE 2021
MODIFICATION DES REGLEMENTS**

Le conseil municipal est seul compétent pour déterminer les tarifs de la restauration scolaire et des services périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

Le Maire propose de fixer un tarif majoré pour les absences d'inscriptions au service. En effet, il arrive que des enfants soient présentés à la garderie ou à la cantine sans inscription préalable ou inscription dans les délais.

Dans ce cas, un tarif majoré sera appliqué comme suit :

GARDERIE PERISCOLAIRE

3 € le matin pour garderie de 7h30 à 8h20

6 € le soir pour garderie de 16h30 à 18h30

CANTINE : 11 € quel que soit le coefficient familial

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs majorés présentés ci-dessus et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires. Ces tarifs seront appliqués à la rentrée de septembre 2021.

Les règlements des services périscolaires seront modifiés en conséquence (en annexe de la présente délibération).

Fait à Féternes, le 20 août 2021

Le Maire,

Maxime JULLIARD

